Genre du véhicule Tracteur agricole	Marque BUEHRER	Type P		Fiche d'homologa CH 4119 05		
MOYENS D'IDENTIFICATION "Super" et "Tractospeed" de chaque côté à l'ayant "PF 19 A" ++) sur plaquette du constructeur au tableau de bord "CH 4119 05" derrière le No du chassis Numéro du chassis frappé à gauche, à l'AV en haut sur longeron + sur plaquette Signe d'identification du moteur frappé "2508 E" à gauche, sur bloc-moteur Constructeur BUEHRER Traktorenfabrik AG, Hinwil						
CHASSIS Nombre d'essieux Direction & CARROSSERIE Forme	2 Nombre de roues 4 Entraîntre Assistance que à exp.int. s.arbre print. r.AR evier à main	Ritzel resp. r.AR + indépendant (s. ch. roue abre vit. 3x5 = 15 Vitesse max. 20 *) km/h	Marque Type Position Alésage Cylindr. CV-puiss. Refroidiss Bruit 8	Genre en ligr FORD (GB) Ca 2508 E avant No 107 Co 3847 cm ³ CV-1 62 (DIN) à sement eau 4 dB (B) à 1 ement bruit 1 pot 5	ombre cyl. 4 ourse 107 Impot 19.6 2100 t/m	
	ge G 8.6 DR 8.7 /(A vide Charge utile Poids total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essie	1170 10.5-18 eu 3250	Arrière 1445 6 PR/14.9/13- 3070	-28 4 PR **	

Feux de route 2 BOSCH ou HELLA Av Feux de croisement 2 Bilux, sym. Feux de gabarit Feux de gabarit Feux de gabarit Avertisseur 1/ électr. (1-ton)	ertisseur optique ux de position 2 ds. phares ux de brouillard Niv. sonore 78 (dB/B)	Homologation n ^o CH	teur agricole IRER PF 19 A (selon véhicule) 4119 05
Essuie-glace Feux arrières 2/ séparés Ca Feux stop Feux stop Eclair, plaque contr. Rétroviscur Indic, direction clign, 2	ux de recul Plaque forme haute/oblongue	CouleurPlaces ass. : Total1	
AV latér. Orange Avert. clign. Lam Feux complémentaires :	pes de travail	rous total	l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS

- *) Plombage : vis de butée de plein gaz et vis de butée de ralenti sont plombés.
- **) Pneumatiques: Sur demande AV = 7.50-18
 AR = 11-32
- +) 2 sièges de secours avec galérie sur ailes IR.
- ++) "E" derrière désignation du type (modèle plus simple) = boîte à vitesse avec 10 vitesses, prise de force avec/sans embrayage à lamelles.

Lieu et date de l'expertise Hinwil. 9.-10.5.68 La commission d'expertise